

Le SPAgri-CFDT en route pour une nouvelle mandature (2021-2025)

Le SPAgri-CFDT s'est réuni en congrès les 17 et 18 mai 2021 en visioconférence. Près de 50 congressistes ont participé à cette importante étape dans la vie de notre syndicat.

Comme le prévoient les statuts, le conseil syndical et le bureau sortants ont dressé le **bilan de la mandature 2016-2020** (prolongée en 2021 pour cause de Covid-19).

Le mandat 2016-2021 a été traversé par une nouvelle réforme d'ampleur : Action publique 2022.

Dans son premier axe, Action publique 2022 recentre les missions de l'État sur la conception et la coordination des fonctions publiques, et opère dans le même temps un important mouvement de déconcentration (organisation territoriale de l'État), qui se double d'une profonde réforme des administrations centrales.

Dans son 2^e axe, elle transforme profondément la fonction publique, notamment en réformant les instances de dialogue social et en élargissant le recours au contrat.

Ces réformes, menées au pas de charge, ont créé d'importantes tensions chez les agents, auxquelles il faut ajouter celles liées à la crise sanitaire ainsi que les effets directs du Brexit dans de nombreux secteurs d'activité.

Les principales revendications portées par le SPAgri au cours de la mandature ont concerné le pouvoir d'achat (PPCR, Rifseep, condition d'emploi des contractuels, plans de requalification...) et la qualité de vie au travail (RPS, TMS, égalité professionnelle, télétravail, conditions de travail en abattoir et en SEA, handicap, agressions...).

À l'issue de l'approbation du rapport d'activités, un [nouveau conseil syndical a été élu](#), au sein duquel le [bureau exécutif](#) sera chargé de mener à bien **les orientations approuvées pour la mandature 2021-2025**.

Il s'agira, en anticipant les conséquences des réformes, d'en réduire les conséquences sur les conditions de travail et les parcours professionnels.

Notamment, le SPAgri :

- demandera l'adéquation des missions et des moyens ;
- défendra un management de qualité ;
- proposera des pistes pour un télétravail respectueux des agents ;
- portera la valorisation des parcours professionnels, et notamment ceux d'expertise ;

– s'assurera du respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes, de l'équité contractuels-fonctionnaires, de l'égalité de traitement entre agents du MAA et des établissements publics.

Avec la fin des compétences des CAP et l'affaiblissement des instances de dialogue social, l'accompagnement des agents sera plus que jamais la clé de notre action syndicale. Expertise statutaire, réponse réactive et professionnelle aux sollicitations des agents, communication : ces points qui font la force du SPAGri seront encore développés au cours de la mandature.

En matière de développement syndical, le dynamisme des sections qui composent notre syndicat constitue un levier primordial pour la préparation des élections professionnelles de 2022. Dans ce domaine, la collaboration étroite entre fédérations, avec l'appui de la FGA, de l'UFFA et des URI, sera essentielle.